

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION (RC)

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

**VENTILATION DES LOCAUX BUREAUX ET
CLIMATISATION DES LOCAUX TECHNIQUES DU
BATIMENT C du Centre Inria de l'Université de
Lorraine**

Procédure adaptée n° 2025-0430-0431-0432

Date et heure limites de réception des offres :

Lundi 14 avril 2025 à 16H00

Centre Inria de l'Université de Lorraine

615, rue du Jardin Botanique
54 600 Villers les Nancy

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation	3
1.1 - Objet.....	3
1.2 - Mode de passation	3
1.3 - Type et forme de contrat.....	3
1.4 - Décomposition de la consultation	3
1.5 - Réalisation de prestations similaires	4
2 - Conditions de la consultation.....	4
2.1 - Délai de validité des offres.....	4
2.2 - Forme juridique du groupement.....	4
2.3 - Variantes	4
2.4 - Options exigées / Prestations Supplémentaires Eventuelles (PSE)	4
2.5 - Confidentialité et mesures de sécurité	4
3 - Les intervenants	5
3.1 - Désignation de l'acheteur.....	5
3.2 - Représentant de l'acheteur.....	5
3.3 - Maîtrise d'oeuvre.....	5
3.4 - Contrôle technique.....	6
3.5 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs.....	6
4 - Conditions relatives au contrat	6
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution	6
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement	7
5 - Contenu du dossier de consultation.....	7
6 - Présentation des candidatures et des offres.....	8
6.1 - Documents à produire.....	8
6.2 - Présentation des options exigées	10
6.3 - Visites sur site	10
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis, transmission électronique	11
8 - Examen des candidatures et des offres	11
8.1 - Sélection des candidatures	11
8.2 - Attribution des marchés	11
8.3 - Suite à donner à la consultation	12
9 - Renseignements complémentaires.....	12
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact.....	12
9.2 - Procédures de recours	13



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Inria

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

La mise en place d'installations de ventilation dans les locaux bureaux et de climatisation dans les locaux techniques du bâtiment C du Centre Inria de l'Université de Lorraine.

Les travaux sont décomposés en 3 lots :

- Lot 1 : Ventilation
- Lot 2 : Plâtrerie
- Lot 3 : Climatisation

L'ensemble des travaux est décrit dans le CCTP propre à chaque lot.

Lieu(x) d'exécution :

Centre Inria de l'Université de Lorraine
615 rue du Jardin Botanique
54600 VILLERS-LES-NANCY

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte, conformément aux articles R2123-1 et suivants du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 3 lot(s) :

Lot(s)	Désignation
01	Ventilation
02	Plâtrerie
03	Climatisation

Chaque lot fera l'objet d'un marché distinct.

**CENTRE INRIA
DE L'UNIVERSITE DE LORRAINE**

615, rue du Jardin Botanique
54600, Villers-lès-Nancy
Tél. : +33 (03) 83 59 30 00

www.inria.fr

3/13

1.5 - Réalisation de prestations similaires

Conformément à l'article R2122-7 du Code de la commande publique, l'acheteur peut passer un marché de travaux (...) sans publicité ni mise en concurrence préalables ayant pour objet la réalisation de prestations similaires à celles qui ont été confiées au titulaire d'un marché précédent passé après mise en concurrence.

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

En cas de groupement d'opérateurs économiques, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire. Si le groupement attributaire est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.4 - Options exigées / Prestations Supplémentaires Eventuelles (PSE)

Les candidats ont l'obligation de répondre à la solution de base et devront faire une proposition pour chacune des options / PSE obligatoires (Article R2151-9 du Code de la commande publique).

Lot 1 : Ventilation / Option - PSE GTC

Lot 2 : Plâtrerie / Option - PSE Faux plafonds acoustiques

Lot 3 : Sans objet

L'absence de ces prestations dans l'offre du candidat rendra cette dernière irrégulière et sera susceptible d'imposer son rejet.

2.5 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

3 - Les intervenants

3.1 - Désignation de l'acheteur

Nom de l'organisme : Inria, et plus particulièrement le Centre Inria de l'Université de Lorraine.

3.2 - Représentant de l'acheteur

Monsieur Jean-Philippe LAGRANGE, Directeur du Centre Inria de l'Université de Lorraine.

3.3 - Maîtrise d'oeuvre

La maîtrise d'oeuvre est assurée par :

ATFE Ingénierie
153 rue André Bisiaux
54320 MAXEVILLE

Représenté par : **Monsieur Antonio Beltran**.

Les missions gérées par le maître d'oeuvre sont les suivantes :

Mission(s)	Désignation
DIA	Etudes de diagnostic
APS	Avant-projet sommaire
PD	Avant-projet définitif
PRO	Etudes de projet
DCE	Dossier de Consultation des Entreprises
ACT	Assistance pour la passation du contrat de travaux
EXE / VISA	Etudes d'exécution et de synthèse
DET	Direction de l'exécution des travaux
AOR	Assistance aux opérations de réception et de garantie de parfait achèvement
OPC	Ordonnancement, pilotage et coordination

3.4 - Contrôle technique

Le contrôleur technique de l'opération est :

QUALICONSULT LORRAINE
95 allée des Prés de Champelle
54230 CHAVIGNY

Les missions gérées par le contrôleur technique sont :

Mission(s)	Désignation
LP	Solidité des ouvrages et des équipements indissociables
LE	Solidité des existants
HYSA	Hygiène et santé dans les constructions
PV	Récolement des procès-verbaux des essais des équipements de l'ouvrage
SEI	Vérification des aménagements mobiliers réalisés dans un ERP avant ouverture

3.5 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau II sera assurée par :

QUALICONSULT SECURITE LORRAINE
95 allée des Prés de Champelle
54230 CHAVIGNY

Coordonnateur titulaire : M. Michael MANNEVY

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est fixé au CCAP et ne peut en aucun cas être modifié.
Le calendrier prévisionnel d'exécution visé au CCAP est fourni en annexe de ce document.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC).
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes.
- Le CCAG Travaux (Arrêté du 30 mars 2021, portant approbation du cahier des clauses administratives générales des marchés publics de travaux).
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP).
- La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF).
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes.
- Les plans BET.
- Le calendrier prévisionnel d'exécution.
- Le cadre du mémoire technique.

Il est remis gratuitement et numériquement à chaque candidat via le profil acheteur.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation avant la date limite de réception des offres (DLRO).

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.
Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature et Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Oui

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non
Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat	Non
Indication des techniciens ou des organismes techniques, qu'ils soient ou non intégrés au candidat, en particulier de ceux qui sont responsables du contrôle de la qualité et auquel le candidat pourra faire appel pour l'exécution de l'ouvrage	Non
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat	Non

Description de l'équipement technique, des mesures employées par l'opérateur économique pour s'assurer de la qualité et des moyens d'étude et de recherche de son entreprise	Non
Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)	Non
Certificat Qualibat 5413 Climatisation technicité confirmé *	Sans objet
Attestation de capacité Qualiclimafrroid *	Sans objet
Attestation d'assurance décennale	Non

* Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent **les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat)**. Disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr .

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Oui
Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)	NON
Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes dont le tableau du matériel proposé par l'entreprise dûment rempli	Oui
La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)	Oui
Le calendrier prévisionnel d'exécution	Oui
Le mémoire technique remis par le titulaire	Oui

Un certificat de visite des locaux	Oui
CCAG Travaux - Arrêté du 30 mars 2021, portant approbation du cahier des clauses administratives générales des marchés publics de travaux	Non

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6.2 - Présentation des options exigées

Les candidats présenteront un dossier général "options exigées" comportant un sous-dossier pour chacune de ces prestations. Chaque prestation sera chiffrée dans l'acte d'engagement, en complément de l'offre de base.

6.3 - Visites sur site

Une visite sur site est obligatoire. L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière.

Les conditions de visites sont les suivantes :

Des visites sur site obligatoires seront organisées avec ATFE Ingénierie :

- Lundi 17 mars 2025 à 15h
- Mardi 25 mars 2025 à 10h

Les demandes de visite des entreprises et la confirmation de présence devront se faire par email ou téléphone:

antonio.beltran@atfe.fr

03.83.95.38.67

06.45.96.69.11

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis, transmission électronique

Les plis devront être déposés via le profil acheteur <https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise> avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai imparti.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et/ou financières.

8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres donnera lieu à un classement des offres.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié ; en revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	50.0 %
2-Valeur technique	50.0 %

Le critère «Valeur technique» est jugé en considérant le mémoire technique joint à l'offre.
Les sous critères sont les suivants :

- Note méthodologique détaillée, spécifique au chantier (site occupé, sécurité, mode opératoire de réalisation des tâches) et adapté pour le respect du planning (validation planning, temps par tâche, moyen mis en œuvre pour respecter le planning et mis en œuvre en cas de retard) : 20 %
- Moyens matériels et humains (études, pilotages, exécution accompagné de CV, effectif par tâche) : 10 %
- Qualité du matériel proposé : fiches techniques 10 %

- Hygiène, sécurité, analyse de la performance en termes de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), notamment dans le cadre des démarches menées par le candidat, en faveur du développement durable ainsi que les démarches relatives à la gestion des déchets : 10 %

Le critère «prix » sera défini par référence au prix le moins disant en appliquant la formule:
(Prix moins disant / prix de l'offre) x 50%

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

8.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur pourra engager des négociations les candidats sélectionnés. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations éventuellement demandés.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats pourront demander des renseignements techniques ou administratifs, jusqu'à une semaine avant date limite de réception des offres, directement via l'outil de messagerie sécurisée de la consultation, disponible sur le profil acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise>

Si impossibilité ou difficulté technique :

Renseignement(s) administratif(s) :

Guilhem
BLANCHARD

Tél. : 03 54 95 85 38
Courriel : guilhem.blanchard@inria.fr

Renseignement(s) technique(s) :

BET ATFE Ingénierie
153 rue André Bisiaux
54320 MAXEVILLE

Auprès de : Monsieur Antonio BELTRAN
Téléphone : 03.83.95.38.67
Courriel : antonio.beltran@atfe.fr

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification.

9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Nancy
5 Place de la Carrière
54063 NANCY Cedex
Courriel : greffe.ta-nancy@juradm.fr
Adresse internet(U.R.L) : <http://nancy.tribunal-administratif.fr/>

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :
Tribunal Administratif de Nancy
5 Place de la Carrière
54063 NANCY Cedex

Courriel : greffe.ta-nancy@juradm.fr
Adresse internet(U.R.L) : <http://nancy.tribunal-administratif.fr/>